

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE MEDECIN DE 2^{ème} CLASSE

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2014-1057 du 16 septembre 2014 modifié fixant les modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux ;
- Vu l'arrêté n° AR-0666-2022 du 26 octobre 2022 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin de 2^{ème} classe ;
- Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin de 2^{ème} classe ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade de médecin de 2^{ème} classe est mise à jour au **1^{er} novembre 2023**.

Aucun lauréat n'a fait connaître par écrit son intention d'être réinscrit sur la liste d'aptitude. La liste d'aptitude ne comporte donc aucun nom.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20231025-AR-0377-2023-AR
Date de réception préfecture : 31/10/2023